

UFMICT CGT - SUPADHUE - IPADECC



DÉCLARATION COMMUNE **en soutien à la journée d'action « anti-précarité »** **DES MÉDECINS PADHUE** **du mercredi 29 novembre 2023**

Montreuil, le 21 novembre 2023

Plus de 3 000 médecins PADHUE servent dans l'Hexagone sous la responsabilité d'un médecin senior, comme Praticien.ne.s Attaché.e.s Associé.e.s (PAA rémunéré 2 200€ mensuels) ou elles et ils travaillent en qualité de faisant fonction d'interne (FFI ou encore Stagiaire associé (SA) rémunéré 1 500 €).

Une telle différence de rémunération pour les mêmes pratiques professionnelles sont inacceptables !

Pour être affecté.e comme Praticien.ne Associé.e (PAA, statut créé en 2021), elles et ils doivent être lauréat.e.s des EVC 2023 (épreuve de validation des compétences), un concours avec numerus clausus à 2 700 postes seulement pour toutes les spécialités sur les 20 000 inscrits du monde entier, avec un taux de réussite de 16 % en moyenne.

Elles et ils sont en fonction, peu disponibles pour préparer le concours, car elles et ils assurent la continuité des soins dans nos services !

Les résultats seront publiés le 12 décembre prochain.

- Les lauréat.e.s (PA) sont tenu.e.s d'effectuer un PPC (Parcours de Consolidation des Compétences) d'une durée de deux ans ;
- Or, ces PCC se passent mal : les chefs de service et directions sont peu enclins à laisser les lauréat.e.s s'absenter de leurs postes pour les deux ans ;
- Ensuite, la Commission Nationale d'Autorisation d'Exercice délivre l'équivalence du diplôme de Docteur en Médecine, à cette étape elle ou il reçoit enfin l'autorisation de plein exercice... Quelle hypocrisie !

Quant aux 86 % de PADHUE non lauréat.e.s des EVC 2023, elles et ils sont prévenu.e.s par un mail de leurs directions : « *En l'absence de succès aux EVC, votre contrat ne sera pas renouvelé* ». (Des témoignages de PADHUE et de politiques sont lisibles en annexes 1 et 2).

Cette précarité est insupportable et concerne aussi le renouvellement du titre de séjour.

Nos syndicats, le SUPADHUE, l'UFMICT-CGT et l'association IPADECC demandent dans une lettre ouverte au ministre de la Santé et de la Prévention à être entendus pour :

- Le renouvellement de leurs fonctions au-delà du 31 décembre 2023, même s'ils et elles ne sont pas lauréat.e.s des EVC 2023, dont le *numerus clausus* est des plus sévères.
- L'attribution à tou.te.s d'une autorisation temporaire d'exercice jusqu'à un examen sur dossier leur permettant d'accéder à l'autorisation de plein exercice, conformément aux dispositions en vigueur en Antilles-Guyane (décret du 27 mars 2020).



ANNEXE 1 :

A l'été 2022, nous avons porté à la connaissance du ministère le retour au Rwanda par fin de contrat de PAA (par extinction du cadre) du Dr Antoine Bahati, réanimateur donnant toute satisfaction au CHU de Clermont Ferrand, non lauréat aux EVC de nov.2021, émigré sur l'île de Sainte-Hélène pour exercer dans un petit hôpital.

En juin 2023 le Dr Etienne NGANDU, français né en France, qui a passé un DIS de chirurgie viscérale en 95, qui a servi, depuis 2004, comme chirurgien aux urgences du CH de Villefranche et y a appris la traumatologie est admis à présenter son dossier en commission CNAE de chirurgie viscérale, à la session de mars 2023 : Au terme de 14 ans d'expérience de chirurgie polyvalente, aucun écrit, aucune décision, aucun PCC ne lui parvient du CNG ; A 62 ans il a passé sa carrière sans autorisation d'exercice avec des renouvellements de contrats incessants. Le directeur cherche une solution de renouvellement de son PAA, puis l'interrompt ; notre syndicat est saisi, et ne dispose d'aucun recours possible, d'aucun écrit.

Le Dr B., nommé sur un contrat de gré à gré, il y a deux ans, avec une spécialité de diabétologie d'une faculté d'un pays francophone en poche. Il exerce comme PAA, sans autorisation d'exercice, en diabétologie dans un CH de région parisienne. Il tutore les internes le samedi, et assure la garde sur place le WE, et le reste de la semaine assure en autonomie la marche du service. Pour la première fois, il vient de passer les EVC 2023 (2 000 candidats, 500 places pour la spécialité de médecine générale).

Le directeur l'a tenu informé que son contrat ne sera pas renouvelé en cas d'échec aux EVC.

ANNEXE 2 : Pour aller plus loin :

L'interview de madame Firmin Le Bodo publiée dans le Quotidien du Médecin au lendemain de notre courrier, le vendredi 31 mars 2023, annonçait une réflexion sur les non-lauréats des EVC, conjointe avec le ministère de l'Intérieur. Puis plus rien.

En dépit de nos alertes, la loi laisse donc la porte ouverte à un flux d'interruption de contrat auxquels sont contraints les directions par le silence de la loi

En décembre 22, les présidents de CME de l'AP-HP ont mis en garde solennellement le ministère sur la nécessité de prolonger les contrats de PADHUE. La date d'extinction des contrats de PAA est alors repoussée, tout d'abord au 30 avril. Puis sous l'effet de la note ministérielle d'information du 13 juillet, au 31 décembre 2023.

Nous portons la demande qu'enfin le travail d'équivalence entre les maquettes de formation de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, du Liban, du Sénégal, de Madagascar, bref, des universités francophones soient enfin travaillées pour éviter l'absurdité de bien des décisions de PCC, que le CNG rend inattaquables, en ne publiant jamais les grilles qui les sous-tendent. Ce travail d'équivalence de maquettes de formation a été mené à son terme de 2012 à 2015 dans les facultés de médecine européennes. Pourquoi cet immobilisme à l'ère de la communication ?

Les abus de renouvellement de plus de trois CDD chez les PADHUE sont légion, il est grand temps qu'une loi qui prononce l'extinction du cadre des PAA se soucie aussi de cette précarité actuelle de ceux qui servent.

Prise de parole de Philippe Vigier, député UDI, responsable de la commission d'égalité d'accès aux soins depuis février 2018 :

«...Comme le savent bien mieux que moi les députés de la Guyane, si vous mettez dehors les praticiens à diplôme hors Union Européenne (Padhue), il manquera 70 % des médecins dans les hôpitaux et nous n'aurons plus qu'à les fermer – comme d'ailleurs dans l'Hexagone.

De nombreux Padhue ont été régularisés l'an dernier car ils disposaient des compétences nécessaires au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). La réserve sanitaire a été mobilisée pour Mayotte à ma demande ainsi qu'à celle du ministre de la Santé, et 53 personnels sont arrivés pour soulager des soignants à bout de souffle...»